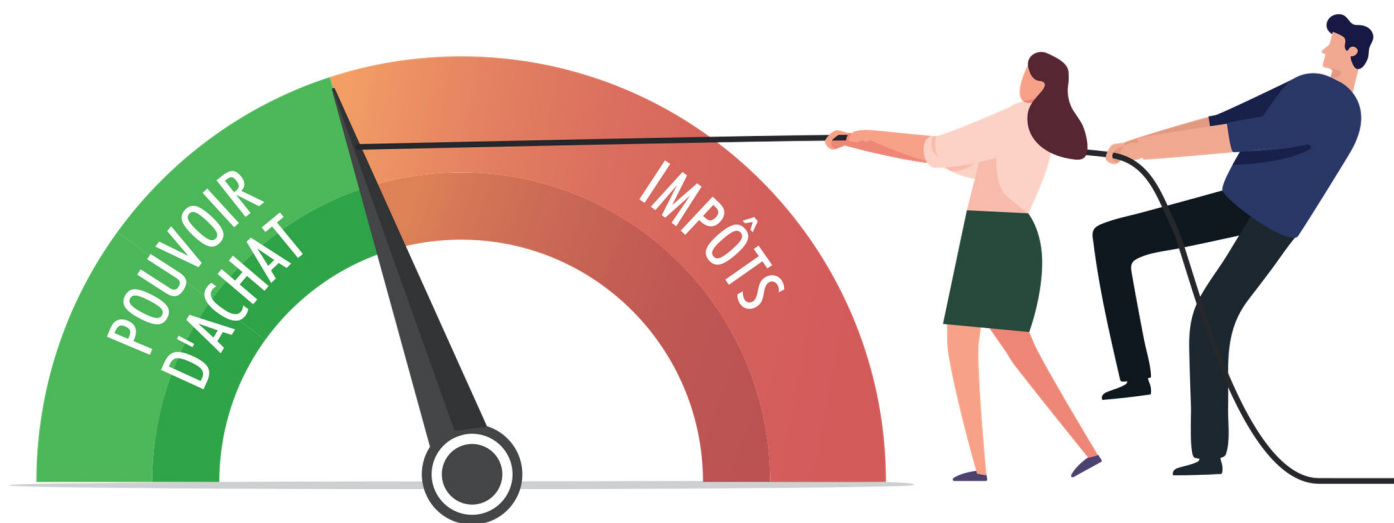


Baisse d'impôts pour tous :

redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne.



Pour diminuer de 12 % l'impôt cantonal,
signez maintenant l'initiative !

www.baisse-impots.ch

Détacher et renvoyer sous enveloppe affranchie

Initiative populaire « Baisse d'impôts pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne »

Les électeurs soussignés demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral, conformément aux articles 78 à 82 de la Constitution vaudoise :

« **Acceptez-vous la Loi sur la réduction de l'impôt cantonal sur le revenu et sur la fortune, rédigée comme suit ?** »

- Art. 1 L'impôt cantonal sur le revenu et l'impôt cantonal sur la fortune des personnes physiques, tels que résultant des barèmes fixés aux art. 47, 49 et 59 de la loi sur les impôts directs cantonaux et du coefficient annuel, sont chacun réduits de 12%.
- Art. 2 Le Conseil d'Etat applique la réduction prévue à l'article premier aux taux qu'il arrête conformément à l'art. 132 de la loi sur les impôts directs cantonaux.
- Art. 3 La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivant son adoption en votation populaire et s'applique dès cette période fiscale.



Publication de l'initiative dans la Feuille des avis officiels: **22.11.2022** – Dernier délai pour la remise des listes de signatures aux Municipalités: **23.03.2023**
Cette liste ne peut porter que des signatures de citoyen(ne)s suisses domicilié(e)s dans la commune ci-dessous. Les indications doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même. La loi interdit l'adjonction d'annexes : les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste. Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable selon l'art. 282 du Code pénal suisse.

N° postal :

Commune :

	Nom à la main, lisiblement	Prénom	Date de naissance complète JJ-MM-AA	Adresse précise rue et n°	Signature indispensable	Contrôle laisser en blanc
1						
2						
3						
4						
5						

La **Municipalité** atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au registre du corps électoral à la date du
(jour du contrôle par le greffe) et que le nombre des signatures valables est de

Au nom de la **Municipalité**
(sceau et signature)

Conformément à l'art. 120 LEDP, la **Municipalité** adresse les listes de signatures attestées au Comité, le **06.04.2023** au plus tard. Le **Comité** remet l'ensemble des listes attestées au Bureau électoral cantonal le **13.04.2023** au plus tard.

Comité d'initiative : Céline Baux, Les Moulins ; Olivier Feller, Genolier ; Stéphane Krebs, Blonay ; Christian Marquis, Aubonne ; Philippe Miauton, Lausanne ; Jacqueline Montandon-La-Longe Moser, Belmont-sur-Lausanne ; Romaine Nidegger, Saint-Sulpice ; Aude Pugin, Corseaux ; Christophe Reymond, Savigny ; Jean-François Thuillard, Froideville ; Regula Zellweger, Givrins. Ces personnes se réservent le droit de retirer l'initiative en application de l'art. 124 LEDP.

Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, **le plus rapidement possible mais au plus tard le 15.03.2023** à :
Comité d'initiative « Baisse d'impôts pour tous », CP 1215, 1001 Lausanne